

➤ « VAINCRE LES MALADIES LYSOSOMALES »

Nous recherchons quelques bénévoles d'encadrement pour aider à l'organisation d'emballage-cadeaux pour la période de Noël dans un MAGASIN PRESTIGIEUX.

Ces personnes devront :

- Contribuer au recrutement et à la sélection des bénévoles,
- Etablir un planning de présence,
- Superviser le bon déroulement de l'opération,
- Entretenir des contacts fructueux avec la direction et le personnel du magasin,
- Entretenir un bon contact avec les bénévoles et les remercier.

Nous envisageons au moins deux organisateurs par magasin. Ces personnes devront posséder une forte capacité en gestion des ressources humaines et un bon relationnel.

Les fonds collectés durant cette opération seront utilisés pour :

- soulager les enfants atteints de maladies lysosomales,
- donner à leurs parents un espoir de guérison grâce à nos programmes de recherche.

Contactez VML :

Association Vaincre les Maladies Lysosomales
M. RAMARI Didier, Tél. 02.99.62.86.12

➤ HALTE-GARDERIE « BERLINGOT »

La fête de Noël avec les résidents du Clos d'Orrière aura lieu le 18 décembre 1998 à partir de 15 heures.

Vacances de Noël : la halte-garderie « Berlingot » sera fermée du vendredi 18/12 au soir jusqu'au lundi 4 janvier au matin.

➤ ART FLORAL

VENDREDI 18 DECEMBRE 98 à 20 h 30,

Salle sous la Mairie.

Apporter : 2 couronnes naturelles (diam. 35 et diam. 12), 3 coquilles St Jacques avec couvercle, 10 châtaignes, quelques brins de gui, 10 roses de Noël ou 5 fleurs de lys blanc (2 branches), mousse mouillée.

Contact : Mme LUNG au 02.99.62.86.74.

➤ U.N.C. et A.F.N. : « NOEL TAHITIEN A MESSAC

La section des Anciens Combattants de Vern organise une journée « NOEL TAHITIEN à MESSAC »

le SAMEDI 12 DECEMBRE 98.

Les personnes inscrites devront se rassembler place de la Mairie à 10 h 15, départ à 10 h 30 précises, retour à Vern le soir vers 19 h - 19 h 30.

➤ AMICALE LAIQUE

*« Et que devient l'Amicale Laïque ?
Qui !!! Elle repar... »*

Il aura fallu une assemblée générale extraordinaire pour que nous, parents, prenions pleinement conscience de l'importance de cette association.

Dans un esprit de convivialité entre parents et corps enseignant, l'Amicale a pour objet de défendre, bien sûr, l'Ecole publique mais aussi d'organiser de nombreuses manifestations (fest-noz, rencontres annicales entre parents et enseignants des deux groupes scolaires, braderie jeunesse, fête d'été...) afin de recueillir des fonds pour financer la fête de Noël, des sorties scolaires, du matériel pédagogique...

Un nouveau bureau et un nouveau conseil d'administration viennent donc de se mettre en place.

Alors, parents (anciens, présents ou futurs) n'hésitez pas à nous contacter : nous sommes à l'écoute de vous tous.

Le Bureau : Mme LE RAY Martine (Présidente), Mmes TRIDOU D., ROCHER D., BOULLY A. PAUDOUILLE B. et M. FEAT L.

➤ RAPPEL - DECORATIONS DE NOEL

Le Comité de jumelage organise un concours de décorations des portes/fenêtres/façades ouvert à tous les particuliers et commerçants. S'inscrire sans tarder au Centre des Marais. Nombreux lots (articles de Noël) venant d'Allemagne.

➤ MAIRIE - Inscriptions sur les listes électorales

1. Les personnes récemment arrivées à Vern et les jeunes qui auront atteint leur majorité au 28 février 1999 doivent s'inscrire sur la liste électorale.

Cette inscription est OBLIGATOIRE (art. 9 du Code Electoral) mais DOT ETRE DEMANDEE EN MAIRIE.

2. La loi n° 97 1027 du 10 novembre 1997 a prévu l'inscription d'office sur la liste électorale des jeunes nés entre le 1er mars 1980 et le dernier jour de février 1981.

Cette inscription d'office est faite à partir de listes fournies par l'INSEE. Il appartient aux jeunes de vérifier leur inscription et l'exactitude des renseignements les concernant.

Dans les deux cas, se présenter en Mairie AVANT LE 31/12/98 muni des pièces habituelles : carte nationale d'identité ou livret de famille, justificatif de domicile et carte d'électeur (pour les personnes venant d'une autre commune).

Seules, les personnes inscrites en 1998 recevront une carte d'électeur en 1999.